

Vh 16 JUIL 1979

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

GROUPEMENT DE C.R.S. N°

BORDEREAU D'ENVOI

CR3/CRG.VIII/3 N° 4802
 Clt : 7224
 AW/MB

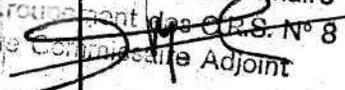
CENTRE D'ETUDE DE PHENOMENES AEROSPACIAUX
 NON IDENTIFIES

25.05.79

79306295

le 9 JUILLET 1979

Mod. 00 00 00 64 R Imp. Rbx. 78

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Dossier relatif à l'observation par deux fonctionnaires de la C.R.S. de phénomènes aériens lumineux non identifiés .	1	Transmis à toutes fin utiles . <div style="text-align: center;"> <p>LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE COMMANDANT LE GROUPEMENT DE C.R.S. Pour le Commissaire Divisionnaire Commandant le Groupement des C.R.S. N° 8 P.O. le Commissaire Adjoint</p>  </div>

8

18 JUIL 1979

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

le 2 Juillet 1979

Service Central des C.R.S.
Groupement Régional des CRS N°
C.R.S. N°

Le Commandant T J -M
Commandant la C.R.S. N°

à

Monsieur le Commissaire Divisionnaire
Commandant le Groupement Régional des CRS N°

O B J E T : Observation par deux fonctionnaires de mon unité
de phénomènes aériens lumineux non identifiés.

P. JOINTE : Deux compte rendus Gardiens S et B

En vous transmettant les compte rendus ci-joint,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, les faits
suivants :

Le vendredi 25 Mai 1979, à 1H 10, les Gardiens
S et B de la ° section, effectuaient le contrôle
d'un véhicule abandonné au Lieu-Dit " ", sur le CD
Commune de . Attendant le résultat de l'identification
du véhicule, les fonctionnaires ont alors été témoins du dépla-
cement à faible altitude et à courte distance, d'un phénomène
lumineux, dont les caractéristiques ne correspondaient pas aux
aéronefs ou matériels volants connus.

D'après leurs déclarations, l'objet ou les objets
évoluaient à faible altitude, en émettant un bruit très modéré,
semblable à un ronflement. Il n'a pas été possible de détermi-
ner si les quatre sources lumineuses de fort rayon apparte-
naient à un même objet ou constituaient des phénomènes autono-
mes. Pendant la durée de l'observation, aucune interférence
n'a été notée, tant sur le plan du fonctionnement du véhicule
administratif que sur celui de ses équipements de bord (radio
et gyrophares arrière en marche). A noter que le retard de trans-
mission du présent rapport s'explique par la réticence des fonc-
tionnaires à évoquer leur observation. De plus, il convient de
noter que de nombreux témoignages semblables ont été faits par
des habitants de la région de dans les jours qui ont
précédé et suivi les faits ci-dessus mentionnés.

Le Commandant T J -M
Commandant la C.R.S. N°

P.O. 408
R

Mod. 00.84.00.51.A - Imp. ST 40019

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

, le 22 Juin 1979

Service Central des C.R.S.
roupement Régional des CRS N°
C.R.S. N°

Le Gardien de la Paix de ° échelon
S E - matricule
de la C.R.S. N°

à

Monsieur le Commandant de la C.R.S. N°

O B J E T : Compte rendu d'information suite à l'observation d'un phénomène lumineux non identifié évoluant à faible altitude.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Le vendredi 25 Mai à une heure dix du matin, alors que nous attendions le résultat du fichier à proximité d'un véhicule semblant abandonné, commune de , lieu-dit " ", sur le chemin départemental , notre attention a été attirée par la présence d'un phénomène lumineux qui nous est apparu brusquement en surgissant à basse altitude de derrière une colline boisée.

Ce phénomène progressait très lentement à une altitude de 60 mètres environ et sans émettre de bruit. Il était composé de quatre lumières de forme ovale disposées en croissant. Chaque lumière s'étendait sur une longueur de deux mètres environ.

Les lumières d'un ton blanc-jaune, délimitant les extrémités du croissant ainsi formé étaient espacées de 150 MÈTRES environ. Les deux lumières de couleur rouge, se trouvant au centre du phénomène, étaient distantes l'une de l'autre de 50 MÈTRES environ et sur un plan légèrement avancé par rapport à celles se trouvant aux extrémités.

Ces sources lumineuses, nettement visibles, n'éblouissaient pas et n'émettaient aucun rayonnement.

Ce phénomène est passé exactement au-dessus de nous, puis a obliqué, toujours très lentement en direction du sud-est. Nous l'avons observé pendant une minute environ avant qu'il ne disparaisse à notre vue derrière des collines.

Au moment de l'observation, la nuit était noire, la lune et les étoiles n'étaient pas visibles et le ciel était couvert.

.../...

Pendant la durée de l'observation, notre véhicule administratif était immobilisé, moteur en marche, en feux de position et le gyrophare arrière fonctionnait. Notre radio de bord était branchée et n'a diffusée aucune interférence.

Lors du passage de ce phénomène, à notre verticale, j'ai arrêté le moteur du véhicule afin de percevoir éventuellement l'émission d'un son quelconque. C'est alors que j'ai perçu un bruit très faible que je ne peux définir mais qui ressemblait à un ronflement.

Pendant et après l'observation, aucune odeur particulière n'accompagnait ce phénomène.

Je ne peux préciser si les sources lumineuses étaient reliées entre elles car je n'ai rien distingué me permettant de donner une forme exacte à ce phénomène hormis les quatre sources lumineuses décrites ci-dessus.

Gardien S E

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

, le 2 Juillet 1979

Service Central des C.R.S.
Groupement Régional des CRS N°
C.R.S. N°

Le Gardien de la Paix de ° échelon
E J -M - matricule
de la C.R.S. N°

à

Monsieur le Commandant de la C.R.S. N°

O B J E T : Compte rendu d'information, suite à l'observation d'un phénomène lumineux non identifié, évoluant à basse altitude.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Le vendredi 25 Mai 1979, à 1H 10 du matin, alors que nous attendions le résultat du fichier à proximité d'un véhicule semblant abandonné, commune de , Lieu-dit " ", sur le Chemin Départemental , notre attention a été attirée par la présence d'un phénomène lumineux qui nous est apparu brusquement à faible altitude de derrière une colline boisée.

Ce phénomène progressait lentement à une altitude d'environ 80 à 100 m au-dessus de nous ; il était composé de deux gros feux rouges à l'avant, assez rapprochés l'un de l'autre, chaque lumière de forme ovale s'étendait sur une longueur de deux à trois mètres environ et délimitait cet ensemble en lui donnant l'apparence d'un avion.

Lors de son passage, le Gardien S E arrêta le moteur du véhicule ; c'est alors qu'un ronflement provenant de cet objet volant nous est parvenu.

Gardien E J -M